

TREIZIÈME SIÈCLE.

1204.

ORDRE de *Livonie*, appelé aussi *Ordre des Frères de Christ, des Deux-Épées, ou des Porteglaives.*

LA Livonie est une grande province de l'empire russe, sur la mer Baltique et le golfe de Finlande. Au douzième siècle, elle étoit encore idolâtre. Les rois de Danemarck et de Suède avoient inutilement tenté de la subjuguier et de la convertir. Cet honneur étoit réservé à la nation allemande.

Vers 1158, des marchands de Brème, jetés par la tempête sur les bords de la Duna, s'y établissent insensiblement, et y bâtissent une chapelle. A leur exemple, et à leur persuasion, quelques petits princes du pays embrassent le christianisme et demandent des missionnaires.

Mennard, moine allemand, leur est envoyé avec le titre d'évêque de Livonie.

Berthold, autre moine allemand, succède à

Mennard, et est tué en 1197, par les payens, dans le cours de ses prédications.

Albert I^{er}, tiré de l'université de Brème, est mis à sa place. Celui-ci sentant que les exhortations ne suffisoient pas, y joint la force; pénètre dans le pays, prêchant et combattant; fonde en 1200 la ville de Riga; et reconnoît tout ce qu'il a conquis pour fief de l'empire, afin d'obtenir des secours de l'empereur, qui se contenta de lui conférer l'investiture de la province.

Nous voici arrivés à l'institution des chevaliers de Livonie.

Deux Allemands, Engilbert, et Thierrî de Tissench, touchés du zèle et du courage de l'évêque Albert, entreprennent de le seconder. Dans cette vue, ils se réunissent à un certain nombre de riches allemands, pour former un ordre de chevalerie. Cela fait, ils vont en 1204 se présenter à Albert, font vœu, entre ses mains, de pauvreté, d'obéissance et de chasteté, et s'engagent en outre à faire la guerre aux infidèles.

Albert leur donne la règle de Cîteaux, avec la robe de serge et le manteau noir, chargé, sur l'épaule gauche, d'une épée rouge croisée de noir, et sur l'estomach, de deux épées pareilles, passées en sautoir, les pointes en bas, d'où leur est venu le nom de *Porteglaives*.

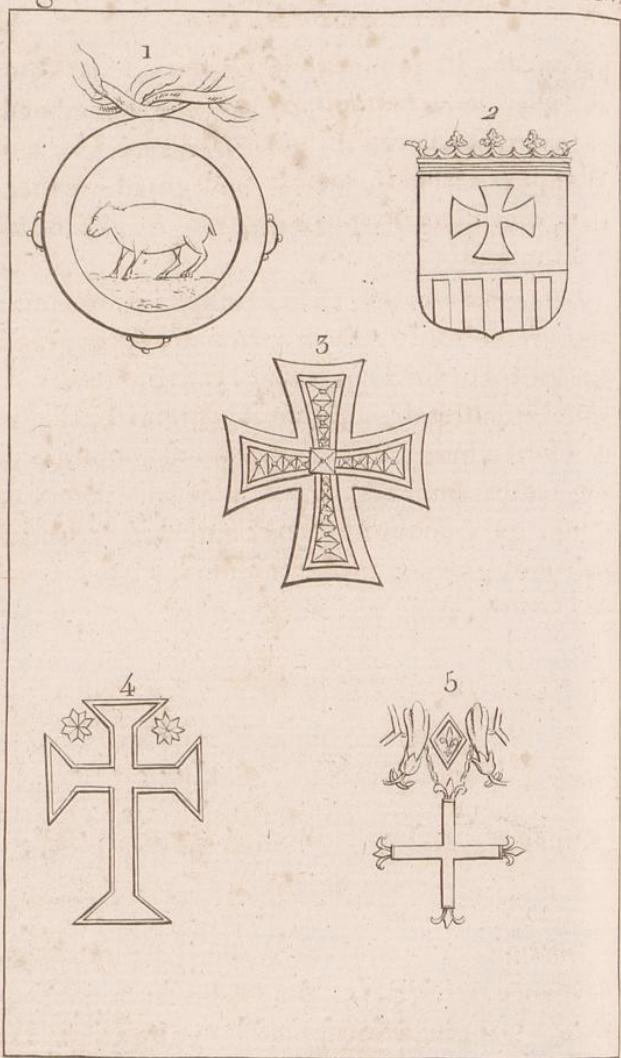
Innocent III approuve cet Ordre, et lui cède pour toujours la jouissance de ce qu'il pourra conquérir sur les payens.

A peine institués, les chevaliers se mettent en campagne sous la conduite de leur premier grand-maître Winno de Rorbach : ils s'avancent dans la Livonie, et y font des conquêtes.

Or, alors même, Waldemar II, roi de Danemarck, attaquoit de son côté cette province, et en réduisoit une grande partie en son pouvoir. C'étoit un fâcheux obstacle ; mais un incident délivre les chevaliers pour quelque temps. Waldemar aimoit les plaisirs : surpris, en 1223, dans une débauche, par un comte de Swerin, il est arrêté, fait prisonnier, et retenu trois ans de suite en captivité.

L'occasion ne pouvoit être plus belle ; aussi n'est-elle pas manquée : les chevaliers, de concert avec les évêques, en profitent pour s'étendre : ils attaquent les Danois, les chassent, et occupent toutes leurs conquêtes.

Les voilà donc maîtres de la Livonie. Mais malheureusement pour eux, Waldemar est délivré et court à la vengeance : les Danois reparoissent en armes : les Livoniens se soulèvent, et les chevaliers, accablés par le nombre, plient de toutes parts. C'est alors que, sentant leur im-



L. Gayot D. S.

puissance, ils prennent la résolution de s'unir aux chevaliers teutoniques, ce qu'ils effectuent en 1238, de l'aveu du pape Grégoire IX, sous Wolquin Schenck, leur second grand-maître, ainsi que nous l'avons rapporté. *Voyez* ordre Teutonique.

On les voit, en 1525, rompre cette union après l'apostasie d'Albert de Brandebourg, grand-maître de l'ordre Teutonique, et avoir encore six grands-maîtres de suite, dont le premier, Walter de Plattenberg, fut un des grands hommes de son temps. Mais l'apostasie du dernier de ces six chefs, qui, comme Albert, embrassa le Luthéranisme, les éteignit pour toujours. *Voy.* la croix de l'Ordre, page 73, pl. IV, n° 5.

1213.

ORDRE de l'Ours, dit aussi de Saint-Gal.

(SUISSE.)

Institué par l'empereur Frédéric II, en reconnaissance des services que l'abbé, et la noblesse de St.-Gal, lui avoient rendus contre Othon IV, empereur déposé.

Cet ordre n'a pas subsisté longtemps : il a fini avec la domination de la maison d'Autriche en Suisse. C'étoient les abbés de Saint-Gal qui le conféroient ; et les chevaliers , qui devoient être nobles , s'engageoient par vœu à défendre l'Eglise contre les infidèles.

Le collier étoit une chaîne d'or d'où pendoit une médaille d'argent chargée d'un ours passant de sable , c'est-à-dire , noir , sur une terrasse de sinople , c'est-à-dire , verte ; page 81 , pl. V , n° 1.

1217.

ORDRE de l'Etoile rouge. (BOHÈME.)

Tout ce que je sais de cet Ordre , c'est qu'il fut reçu en Bohême en 1217 , et qu'en 1697 , son grand-maître obtint , de l'empereur Léopold , le droit de séance parmi les prélats du royaume de Bohême.

1218.

ORDRE *de la Merci.* (ESPAGNE.)

Institué, sous le nom de Notre-Dame de la Mercy, pour la rédemption des captifs.

Fondateur, saint Pierre de Nolasque.

Peu d'hommes ont été plus tourmentés du désir de soulager les malheureux; et il est un exemple frappant de ce que peut l'humanité élevée par la charité.

C'étoit un gentilhomme de Languedoc, qui avoit reçu une éducation distinguée. Dès son enfance, il s'étoit senti touché du sort des chrétiens captifs chez les Maures, soit d'Espagne, soit d'Afrique; et le désir de les secourir étoit devenu tel en lui, qu'il se fût volontiers fait esclave lui-même pour en délivrer quelques-uns.

Il est rare qu'un zèle pareil ne trouve pas des moyens de se satisfaire.

A force d'en chercher, Nolasque imagine qu'il n'y en a pas de meilleur que l'institution d'un ordre de chevalerie qui seroit spécialement consacré à la rédemption des captifs. Cette pensée

le ravit, et bientôt la prenant pour une inspiration divine, il va, le 1^{er} août 1218, la révéler à Jacques I^{er}, roi d'Arragon, dont il avoit été gouverneur. Ce prince, après avoir consulté les principaux de son conseil, l'approuve; et il est arrêté que, sans plus de délai, l'habit religieux sera donné à Pierre de Nolasque.

Il faut dire ici que, dès l'an 1192, plusieurs gentilshommes des premières maisons de Catalogne avoient, sous la protection d'Alphonse II, roi d'Arragon, formé entr'eux une congrégation dont l'objet étoit de servir les malades dans les hôpitaux, de visiter les prisonniers, de procurer des aumônes pour le rachat des captifs, et de défendre les côtes de la Méditerranée contre les descentes des Sarrasins.

La plupart de ces gentilshommes se trouvant tout naturellement disposés à entrer dans les vues de Nolasque, s'empresment de se réunir à lui: autant en font des prêtres qui étoient membres de cette congrégation, et demandent à partager la bonne œuvre. Tous sont accueillis avec transport. Ils étoient treize, sept laïcs et six prêtres.

Enfin, le 10 août de ladite année 1218, Pierre de Nolasque vient avec eux dans la cathédrale de Barcelone. Là, en présence du roi et de toute la

cour, et entre les mains de l'évêque, ils font les trois vœux solennels de religion, auxquels ils joignent celui d'engager leurs propres personnes, et de demeurer en captivité, s'il étoit nécessaire, pour la délivrance des captifs : puis ils prennent pour vêtement, les chevaliers un habit blanc séculier avec un scapulaire par dessus, et les prêtres une tunique ou soutane blanche, avec le scapulaire et une chappe.

Le roi leur fait présent de ses armes, qui étoient d'or à quatre pals de gueules, c'est-à-dire, fond d'or avec quatre bandes perpendiculaires rouges, auxquelles il ajoute en chef une croix d'argent, pour marquer le lieu de la naissance des chevaliers, qui étoient presque tous français; après quoi, il leur assigne pour demeure une partie des bâtimens de son palais.

En 1250, le pape Grégoire IX approuve leur institut, sous la règle de saint Augustin, et confirme cette approbation par une bulle du 8 janvier 1255.

Cependant l'Ordre s'accroît et s'élève. La renommée des biens qu'il fait y attire, de tous les pays de l'Europe, une multitude de gens de qualité qui demandent l'habit avec une ferveur et une persévérance incroyables.

Le palais ne suffisant plus pour contenir tant

de monde, Nolasque bâtit dans Barcelone, en 1252, un magnifique couvent qui devient le chef-lieu de l'Ordre.

C'est alors que ce saint homme se livre à toute l'ardeur et à toute l'étendue de son zèle. Il faudroit un volume pour raconter ses actions; elles portent toutes le divin caractère de l'héroïsme chrétien.

Mais enfin, épuisé de fatigues, accablé d'infirmités, et désormais hors d'état d'agir, il se démet d'abord de la charge de rédempteur, nom qu'on donnoit à ceux qui étoient envoyés pour racheter les captifs, puis, en 1249, de celle de général de l'Ordre, dans laquelle Guillaume de Bas, français de nation, lui succède.

L'ordre s'accroît encore sous ce nouveau chef qui, dans un chapitre général, fait élire quatre définiteurs généraux, deux chevaliers et deux prêtres, pour l'assister dans les affaires importantes.

De Bas reçoit du roi le titre de baron d'Algar, au royaume de Valence, avec voix délibérative aux états-généraux du royaume. Il rachète pendant son généralat, tant par lui-même que par ses religieux, quatorze cents esclaves chrétiens, et meurt en 1269, âgé de plus de quatre-vingts ans.

Il est remplacé par Bernard de Saint-Romain, auquel Pierre Aimery succède en 1272.

Après la mort de celui-ci, arrivée en 1301, il y a schisme dans l'Ordre. Deux généraux sont élus à la fois, Pierre de Fourny et Arnaud d'Aimery. La division cesse par la mort du premier; mais elle recommence d'une manière plus déplorable à la mort du second, qui arrive en 1308.

A cette époque, les prêtres, qui étoient bien plus nombreux que les chevaliers, élisent un des leurs pour général. Les chevaliers, surpris et irrités, se retirent et nomment de leur côté Arnaud Rossignol. Le pape Clément V casse cette nomination comme irrégulière, et néanmoins, de son autorité apostolique, il institue le même Arnaud Rossignol commandeur général de tout l'Ordre, par une bulle du mois de février 1308; mais, en même temps, il statue qu'à l'avenir on ne pourra plus élire pour général qu'un prêtre.

Cette disposition, qui commence d'avoir son effet dans la personne du prêtre Raymond Albert, est confirmée par le pape Jean XXII.

Alors les chevaliers mécontents se séparent tout à fait, les uns en entrant dans l'ordre de Montesat, les autres en embrassant la règle de saint Benoît. Et c'est ainsi que de cet Ordre,

il s'en est formé deux, celui des chevaliers, et celui des religieux de la Merci.

Voyez la marque de l'Ordre, page 81, pl. V, n° 2.

1219.

ORDRE de *Danebrog*. (DANEMARCK.)

Institué par Waldemar II, roi de Danemarck.

Cet Ordre doit son origine à un prodige. Les Danois étoient aux prises avec les Livoniens, et plioient. Il se répand tout à coup qu'un drapeau leur est tombé du ciel : aussitôt leur courage se ranime, et ils sont vainqueurs. C'est pour consacrer et perpétuer la mémoire de cet événement, que l'ordre de *Danebrog* est établi. Le drapeau miraculeux sur lequel on voyoit une croix blanche, fut nommé *danebrog* ou *danenburg*, c'est-à-dire, la force ou le sort des Danois. On le portoit à la tête des troupes, comme l'oriflamme en France : mais ce drapeau ayant été perdu vers l'an 1500, et l'ordre de chevalerie qu'avoit institué Waldemar s'étant éteint, Christian V le re-

nouvèla en 1671, à la naissance de son premier fils.

D'après les statuts de 1695, il ne doit y avoir dans cet Ordre que cinquante chevaliers, et aucun au dessous l'âge de vingt-cinq ans.

Sa marque est une croix pattée, émaillée de blanc, bordée d'or, les branches garnies de diamans. Voy. page 81, pl. V, n° 3.

Cette croix est attachée à un ruban blanc bordé de rouge, qui se met en écharpe de droite à gauche, avec une plaque brodée en argent sur le côté gauche de l'habit, sur laquelle est la croix de l'Ordre, ayant au centre le chiffre C5 (Christian V) couronné, et sur les quatre branches le mot *restitutor*, partagé en quatre syllabes.

Aux jours de cérémonie, les chevaliers portent un collier, qui est une chaîne double, composée alternativement de W couronnés et de croix; au milieu est le chiffre C5, aussi couronné, d'où pend la croix de l'Ordre.

OBSERVATION. Quoiqu'on ait attention à la naissance dans le choix des chevaliers, il suffit d'avoir rendu des services importans au royaume pour être honoré de l'ordre de Danebrog.

Grand-maitre, le roi de Danemarck.

1229.

ORDRE *de la Foi et de la Paix.* (FRANCE.)

Institué par *Amencæus*, archevêque d'Auch, Evêque de Comminges, les autres prélats et seigneurs de Gascogne, pour réprimer les violences des brigands nommés *Routiers*, et les entreprises des Albigeois, ainsi que l'audacieuse injustice de ceux qui retenoient les biens ecclésiastiques.

Confirmé par le pape Grégoire IX, en 1230, et éteint en 1261. On ne connoît pas sa marque distinctive.

NOTES.

1°. Les *Routiers*, dont il est parlé dans cet article, étoient des espèces de troupes de brigands mêlés de diverses nations que les princes prenoient à leur solde au besoin. On leur donne dans l'histoire divers noms: tantôt on les appelle *Cottereaux*, *Coterelli*; tantôt *Routiers*, *Ruptarii*, *Rutarii*; et tantôt *Brabançons*, *Brabanciones*: nos anciens historiens français les appellent *Routes* et *Compagnies*. Duguesclin en délivra la France sous Charles V, dit le Sage, en les menant en Espagne au secours de Henri de Transtamare. Voyez histoire de France de Vély, tome 10, pag. 81 et suiv.

2°. Par Albigeois, on entend une secte générale composée de plusieurs hérétiques qui s'élevèrent dans le XII^e siècle, dont le but principal étoit de renverser l'ordre hiérarchique, et de troubler la discipline de l'Église. On les nomma Albigeois, de la ville d'Albi en Languedoc, qui fut comme le centre de l'hérésie.

1233.

ORDRE *de Notre-Dame de Gloire, dit aussi
des Frères de la Jubilation.* (ITALIE.)

Institué à Vicence par un dominicain, nommé Barthélemy, qui fut évêque de cette ville, pour réprimer les perturbateurs du repos public et les violateurs de la justice.

Approuvé par Urbain IV en 1262.

Pas d'autre vœu que celui d'obéissance.

Le vêtement des chevaliers étoit un habit blanc avec un manteau gris cendré, chargé d'une croix rouge anglée de deux étoiles en chef.

Et nul n'étoit admis qu'il ne fût noble de père et de mère.

Du reste , cet Ordre acquit de grands biens en Italie et se fit de riches commanderies , surtout à Bologne , à Modène et à Mantoue.

Mais point de luxe dans l'équipage des chevaliers , ni broderie , ni dorure , pas même d'éperons dorés. Point de monastères non plus : chacun demouroit dans sa famille ; on se réunissoit au besoin.

Cependant , comme ces chevaliers jouissoient de toutes les commodités de la vie , et que , dans la suite , ils songèrent plutôt à passer le temps dans la joie et les plaisirs qu'à s'acquitter des devoirs et des obligations de leur état , le peuple les appela *Frères joyeux* , ou *Frères de la Jubilation*.

De là au mépris , il n'y a pas loin. Ce mépris devient général et entraîne leur destruction. Ils sont supprimés en 1589 , et leurs biens donnés par Sixte-Quint au collège de Montalte.

Voyez la croix , pag 81 , pl. V , n° 4.

1234.

ORDRE *de la Cosse de Genest.* (FRANCE.)

Favin, dans son Théâtre d'Honneur, raconte que saint Louis, ayant épousé Marguerite de Provence, en 1234, les cérémonies des noces se firent dans la ville de Sens; et que, pour les rendre plus augustes, il institua l'ordre de la Cosse de Genest, ayant pris ce modeste arbuste pour emblème avec cette devise, *exaltat humiles*, il élève les humbles; que le collier de cet Ordre étoit composé de cosses de genest, émaillées au naturel, entrelacées de fleurs de lis d'or, enfermées dans des losanges percées à jour et émaillées de bleu, le tout attaché à une seule chaîne, au bout de laquelle pendoit une croix florencée d'or; que le roi reçut le premier cet Ordre de Gauthier, archevêque de Sens, la veille du couronnement de la reine; que les chevaliers portoient la cotte de damas blanc, avec le chaperon violet; et que leur nombre n'étoit pas fixé.

Voilà ce que dit Favin.

Or, tout cela est justifié, au moins quant à

l'existence de l'Ordre, par un compte de la dépense qui fut faite pour des colliers qu'on envoya en Angleterre. Ce compte est du 19 septembre 1393, et se trouve dans un ancien registre de la chambre des comptes de Paris. Le voici tel qu'il est dans son vieux style. J'ai cru que la lecture en feroit plaisir.

« Audit Jean *Compère*, orfèvre, demeurant à Paris, pour quatre autres colliers d'or, l'un pareil au collier du roi, pour le roi d'Angleterre: c'est à savoir icelui collier fait en façon de deux gros tuyaux ronds, et entre iceux tuyaux cosse de geneste double entretenant par les queues, et autour d'icelui sur les cosses, fait neuf potences autour chacune de neuf grosses perles, et en l'entredeux d'icelles potences autour dudit collier à cinquante lettres d'or, pendant à l'un d'iceux tuyaux qui font par dix fois le mot du roi Jamés, et audevant d'icelui collier a un gros balay quarré, environné de huit grosses perles pareilles aux perles du collier du roi, et au derrière a deux cosses en forme de gousse de geneste, ouvertes émaillées l'une de blanc, l'autre de vert, et a dedans chacune d'icelle trois grosses perles, et lesdits tuyaux poinçonnés de branches de fleurs et cosses de geneste. Et les trois autres colliers l'un pour le duc de Lancastre, l'autre pour le duc de

Glocestre , et l'autre pour le duc d'Yhorst , semblables à celui-ci , à quelques perles un peu moins fortes ; pour tout huit cent trente francs , trois sols , quatre deniers. »

Voyez la croix , pag. 81 , pl. V , no 5.

1266.

ORDRE de l'Eperon. (NAPLES.)

Etabli par Charles d'Anjou , frère de saint Louis , et roi de Naples et de Sicile.

Ce prince , appelé par les papes à la couronne de Naples , se met en marche , arrive à Rome , est couronné , en 1264 , par le pape Clément IV , et va chercher son compétiteur Mainfroi , le bat et le tue dans les plaines de Bénévent , le 26 février de la même année.

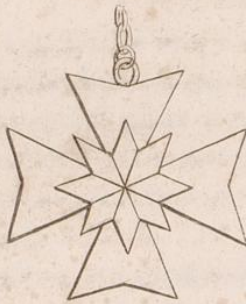
Puis , pour conserver la mémoire de ce glorieux événement , et en même temps pour reconnoître la vivacité avec laquelle la noblesse s'étoit déclarée pour lui , il institue l'ordre de l'Eperon.

Cet Ordre est d'abord très-recherché. Les grands, les nobles, tout s'y jette. Mais sa durée ne répond point à son éclat : il s'éteint, pour ainsi dire, avec son fondateur. La forme même de sa décoration n'est point parvenue jusqu'à nous.

Il ne nous reste de son histoire que le détail de la manière dont on y étoit reçu. Comme ce détail m'a paru propre à piquer la curiosité, je l'ai transcrit ici ; il donnera quelque idée des cérémonies observées dans ces circonstances.

Le chevalier se présentoit, au jour marqué, dans l'église cathédrale de Naples ; et là, sur un théâtre élevé, où étoient le roi, la reine et toute la cour, il prenoit place dans une chaise couverte de drap de soie vert. L'archevêque, en habit de diacre, accompagné de ses suffragans, le faisoit jurer sur les saints évangiles, qu'il ne porteroit jamais les armes contre le roi, s'il n'y étoit obligé par son légitime seigneur, et, qu'en ce cas, il rendroit au roi la marque de l'Ordre, sous peine d'être réputé infame, et mis à mort s'il étoit fait prisonnier ; qu'il défendrait de toutes ses forces, dès qu'il en seroit requis, les dames tant veuves que mariées, et les orphelins abandonnés, si leur cause étoit juste.

Deux chevaliers des plus anciens le présentoi-



1



2



3



4



5

ensuite au roi , qui , de son épée , lui touchoit l'épaule , en disant : *Dieu te fasse bon chevalier* ; puis sept demoiselles de la reine , vêtues de blanc , venoient lui ceindre l'épée ; quatre chevaliers des plus considérables lui attachoient les éperons dorés , et la reine le prenant par la main droite , et une autre dame par la main gauche , elles le conduisoient sur un autre siège richement paré. Alors le roi se plaçant à sa droite , la reine à sa gauche , toute leur cour dans des sièges au dessous , on servoit une collation de sucreries , par où finissoit la cérémonie. *Voyez Desnoulis, Histoire des Rois de Sicile et de Naples , des maisons d'Anjou , pag. 138.*

1268.

ORDRE de l'Etoile. (SICILE.)

On dit que Charles d'Anjou étant passé en Sicile , après la réduction du royaume de Naples , établit à Messine un ordre du Croissant ; que le collier de cet Ordre fut une chaîne d'or , entre-

lacée d'étoiles et de fleurs de lis, au bout de laquelle pendoit un croissant avec ces paroles pour devise, *donec totum impleat orbem*; que cet Ordre étant tombé avec la royale maison d'Anjou, il fut relevé par le peuple de Messine, sous le nom de *Noble Académie de l'Etoile*; que son collier fut réduit alors à une simple étoile placée sur une croix d'or à huit pointes; et le nombre des chevaliers à soixante-deux, lesquels prirent pour devise ces mots: *monstrant regibus astra viam*, les astres montrent le chemin aux rois: et l'abbé Justiniani, dans son histoire de tous les Ordres militaires, assure que les choses subsistent encore ainsi en Sicile. Voyez Hélyot, tome 8, page 279, et Hermant, tome 2, pag. 138 et 142.

La croix se voit pag. 97, pl. VI, n° 1.

1269.

ORDRE du Navire et du double Croissant.
(FRANCE.)

Institué, à ce qu'on prétend, par saint Louis; lors de son départ pour la dernière croisade,

afin d'encourager les seigneurs de sa cour à le suivre.

Le navire étoit le symbole du trajet à faire, et le double croissant, celui de la guerre qu'on alloit porter aux infidèles.

Le collier étoit composé de coquilles et de croissans tournés et contournés, le tout entrelacé et attaché à une chaîne, d'où pendoit une médaille ovale où étoit représenté un navire avec tous ses agrès, flottant sur les ondes. Page 97, pl. VI, n° 2.

On ajoute que cet ordre s'est éteint en France, après la mort de son saint fondateur, arrivée devant Tunis, le 25 août 1270.

Mais il y en a, et entr'autres MM. de Sainte-Marthe, qui veulent que saint Louis n'ait jamais institué d'ordre de chevalerie. Voyez Helyot, tom. 8, pag. 280.

1290.

ORDRE de Saint-Jacques de la Coquille.
(HOLLANDE.)

Institué, selon Aubert Mirée, *OEuvres diplo-*

matiques, t. I^{er}, p. 441, par Florent V, comte de Hollande.

On ne trouve rien sur les causes de son institution ni sur sa forme.

On sait seulement que sa marque étoit une chaîne d'or sur laquelle il y avoit six coquilles avec une médaille chargée de l'image de l'apôtre saint Jacques.

Cela feroit conjecturer que cet ordre auroit bien pu être établi en faveur des pèlerins qui, de Hollande et des pays voisins, alloient à Saint-Jacques de Compostelle en Espagne. Ce pèlerinage étoit une des dévotions du temps. *Voyez* la croix, page 97, pl. VI, n^o 3.

AUTRES ORDRES établis dans le courant
du XIII^e siècle, sans qu'on puisse as-
signer l'année précise de leur insti-
tution.

1^o. ORDRE de la *Milice de Jésus-Christ*. (ITALIE
et FRANCE.)

Etabli par saint Dominique dans le nord de
l'Italie, et le midi de la France.

Saint Dominique, voulant conserver les droits
de l'Eglise, et lui faire rendre les biens qui lui
avoient été enlevés par les hérétiques, assembla
quelques laïcs pieux et dévôts, et comptant sur
leur courage et leur vertu, il en forma une mi-
lice dont le principal soin devoit être de protéger
l'Eglise, et d'employer les armes pour la des-
truction de l'hérésie. Il leur faisoit prêter ser-
ment de s'employer de toutes leurs forces à ces
bonnes œuvres, et d'y consacrer leurs biens et
leur vie. Il faisoit même jurer les femmes qu'elles
ne s'opposeroient point aux bonnes intentions
de leurs maris, et qu'au contraire, elles les as-
sisteroient de tout leur pouvoir. Il donna à cette
société le nom de *milice de Jésus-Christ*, et

la marque de cette milice fut une croix noire et blanche fleurdelisée, sur un habit noir et blanc. Voyez page 97, pl. VI, n° 4.

Cet ordre rendit les services qu'on en attendoit ; mais comme , bientôt après la mort de saint Dominique, l'hérésie contre laquelle il avoit été établi se trouva éteinte, il s'éteignit lui-même, et de ses débris se forma le tiers-ordre de Saint-Dominique.

NOTE.

Saint Dominique, né en 1170, au diocèse d'Osma en Espagne, de parens nobles et vertueux, est le fondateur de l'Ordre des frères prêcheurs, connus sous le nom de Dominicains, et qu'on appeloit en France *Jacobins*, de l'église Saint-Jacques à Paris, où ils avoient fait un établissement. Ce saint se distingua surtout par son zèle contre les Albigeois. Il ne se contenta pas de faire des missions, et d'établir un ordre militaire de chevalerie contr'eux ; il se joignit encore à ce fameux comte de Montfort, qui les poursuivoit vivement avec une armée de croisés. Il fit auprès de ce général ce que Moïse faisoit pour Josué combattant les ennemis du peuple de Dieu. Souvent on le vit dans les rangs de l'armée, le crucifix à la main, animant les soldats au mépris de la mort. C'étoit lui qui pouvoit dire : *Zelus domus tuæ comedit me* ; le zèle de votre maison me dévore. Ses services lui méritèrent la charge d'inqui-

siteur en Languedoc. Enfin, épuisé de travaux et de mortifications, il mourut le 6 août 1221, et fut canonisé quatorze ans après par le pape Grégoire IX, en 1235.

2°. ORDRE *du saint Empire de la croix de Jésus, dit aussi de la Croix de Jésus-Christ, de Saint-Dominique et de Saint-Pierre martyr.*

Établi dans les mêmes lieux, vers le même temps, et pour les mêmes fins que le précédent.

Les inquisiteurs dominicains conféroient cet ordre. Il étoit composé de chevaliers nobles, docteurs et commandeurs grand'-croix, et de frères servans.

Les premiers portoient autour de leurs armes un collier d'or composé de triples couronnes l'une sur l'autre, au milieu desquelles il y a une épée nue, et un flambeau allumé mis en sautoir. Ces couronnes sont posées sur une chaînette d'où pend une croix fleurdalisée, couchée sur une X, et pour devise il y a : *In hoc signo vinces*, c'est par ce signe que tu vaincras. Voyez page 97, pl. VI, n° 5.

Les frères servans portoient sur le manteau la croix noire et blanche fleurdelisée, et au col une croix d'argent émaillée moitié de noir et moitié de blanc, avec un ruban noir.

3°. ORDRE *de la foi et de la croix de Saint-Pierre martyr.* (ITALIE.)

C'étoit, dans les diocèses de Milan, de Verceil et d'Yvrée, une association de personnes pieuses qui, en recevant une croix, faisoient vœu de la porter en l'honneur de Jésus-Christ, pour la destruction des hérétiques et l'exaltation de la foi catholique, s'engageant d'exposer leurs biens et leur vie pour cet objet, lorsqu'ils en seroient requis, et d'obéir à l'inquisiteur et à ses vicaires en tout ce qui concernoit l'inquisition. On ne connoît pas la marque de cet ordre.

NOTE.

Il y a de l'apparence, dit le père Hélyot, tome 3, page 263, que ces deux derniers ordres n'étoient autre chose que celui de la milice de Jésus-Christ, qui, en effet, fut rétabli au commencement du 17^e siècle, et auquel chaque inquisiteur donnoit sans doute les noms et décorations que bon lui sembloit.

On peut aussi apercevoir en tout cela l'origine de ces officiers si connus sous le nom de familiers de l'inquisition.

L'inquisition, comme on sait, est un tribunal établi en certains pays, pour rechercher et pour punir ceux qui ont des sentimens contraires à la foi catholique.

Deux mots sur l'histoire de cette institution.

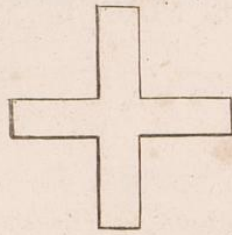
Ce fut dans les guerres contre les Albigeois, vers l'an 1200, que le pape Innocent III lui donna naissance. Elle fut adoptée par le comte de Toulouse en 1229, et confiée aux dominicains par le pape Grégoire IX, en 1235. Innocent IV, en 1251, l'établit par toute l'Italie, excepté à Naples. En 1255, au temps du roi saint Louis, le pape Alexandre III l'introduisit en France, où elle ne dura pas. L'Espagne s'y vit entièrement soumise en 1478, sous les règnes de Ferdinand et d'Isabelle. Le Portugal l'adopta sous Jean III en 1557, sur même modèle que l'Espagne. Puis elle se glissa en Sicile. Douze ans auparavant, en 1545, Paul III avoit formé la congrégation de ce tribunal, sous le nom de *Saint-Office*, et Sixte-Quint confirma cette congrégation en 1588. Ainsi l'inquisition, toujours relevant de la cour de Rome, s'établit, bon gré mal gré, dans un grand nombre d'états de la chrétienté. Les Espagnols la portèrent ensuite en Amérique; les Portugais, dans les Indes orientales, et l'on a entendu parler de l'inquisition de Goa. Or, dans tous les lieux où elle fut reçue,

elle exerça une autorité terrible. Mais aujourd'hui, abolie dans plusieurs états, elle n'est plus que l'ombre de ce qu'elle étoit dans le pays où elle subsiste encore.

4°. ORDRE *du Lion*. (FRANCE.)

Institué, selon le père Hélyot, vers le commencement du règne de saint Louis, par Enguerrand II, seigneur de Couci, à l'occasion d'un lion énorme qu'il avoit tué dans une de ses forêts.

La marque de cet ordre, sur lequel je n'ai pas d'autres détails, étoit une médaille d'or chargée d'un lion. *Voy.* Hélyot, t. VIII, p. 284.



1



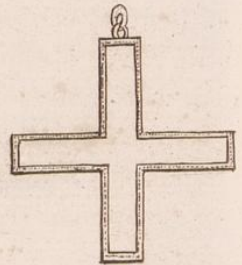
2



5



4



3